

05 mai 2004 -14:10

Signé l'accord jeunes talents sportifs de haut niveau – Jeux Olympiques

Ce matin fut signé l'accord entre les autorités fédérales, les Communautés et le COIB dans le cadre du projet 'jeunes talents sportifs de haut niveau' Jeux Olympiques 2012/2016.

Ce matin fut signé l'accord entre les autorités fédérales, les Communautés et le COIB dans le cadre du projet 'jeunes talents sportifs de haut niveau' Jeux Olympiques 2012/2016.

Cet accord a obtenu la signature du Premier Ministre et du Ministre Vande Lanotte, au nom des autorités fédérales, de Monsieur Lambertz pour la Communauté germanophone, de Messieurs Hasquin et Dupont pour la Communauté française et de Messieurs Somers et Keulen pour la Communauté flamande. Les médailles récompensent en réalité la qualité de performances individuelles ainsi qu'un talent sportif exceptionnel. Elles ne sont en aucun cas du domaine du hasard. L'objectif poursuivi par les signataires est de garantir des investissements durables dans le développement de jeunes générations de talents sportifs de haut niveau. Cet accord vise à consacrer des moyens financiers supplémentaires au développement et à la promotion des élites sportives dans notre pays en vue d'augmenter la délégation d'athlètes belges qui participera aux Jeux Olympiques de 2012 et 2016. Grâce à une contribution annuelle de la Loterie Nationale à concurrence de 1.250.000 euros, les autorités fédérales fourniront un apport financier à ce projet pendant 10 ans. Les Communautés qui ont la politique du sport dans leurs attributions consentiront ensemble des efforts équivalents. Enfin, le COIB soutiendra également le projet en apportant une contribution annuelle de 750.000 euros. Les signataires soulignent que cet accord constituera un incitant sérieux en faveur du développement du sport de haut niveau dans notre pays. Cette approche nous permettra de détecter plus rapidement nos talents sportifs, de favoriser leur développement et de leur fournir un accompagnement.